

# VIZION TRÉSO

**OBLIGATION VERTE DE DROIT FRANÇAIS ÉMISE PAR NATIXIS  
PROTÉGÉE À 100 %\* À L'ÉCHÉANCE**

**Commercialisation :** 11 mars 2024 au 28 juin 2024

**Eligibilité :** contrats d'assurance vie ou capitalisation multisupport libellés en euros et en unités de comptes, compte-titres ordinaires

**Durée conseillée maximale de l'investissement :** 6 ans (à compter de la Date d'Évaluation Initiale).

**ISIN :** FR001400NSH9

*\*Hors frais, notamment dans le cadre de contrats de capitalisation ou de compte-titres ordinaires hors prélèvements sociaux et fiscaux.  
La rédaction du document a été achevée le 13/02/2024*

*Toute modification de ce document par un établissement sans l'accord de BPCE et de Natixis sera de la responsabilité de cet établissement  
Document à usage strictement interne – NE PAS DIFFUSER AUX CLIENTS  
Offre exclusivement dédiée à la clientèle professionnelle et non professionnelle  
Cette présentation est sans valeur contractuelle et ne constitue pas un conseil en investissement*

# SOMMAIRE

1. CIBLE CLIENT
2. VIZION TRÉSO EN QUELQUES MOTS
3. CARACTERISTIQUES DE VIZION TRÉSO
4. INFORMATIONS SUR LE SOUS-JACENT
5. INFORMATIONS SUR L'OBLIGATION VERTE
6. POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES
7. MODALITÉS DE MISE EN MARCHÉ
8. ANNEXES



# 1 CIBLE CLIENT

# CIBLE CLIENT

A retenir



Avant de conseiller cette obligation à votre client, il convient de respecter les points suivants:

- Le conseiller doit obligatoirement remettre la documentation précontractuelle sur l'obligation pour informer le client sur les caractéristiques du produit à souscrire ainsi que sur les coûts et charges associés (le document DIC).
- Il est indispensable d'attirer particulièrement l'attention du client sur les risques du produit (page 15) et la durée de placement recommandée de 6 ans.
- *L'investissement qui sera réalisé par le client devra être limité à un pourcentage raisonnable de ses avoirs.*
- Dans le cadre du conseil, l'établissement propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. A ce titre, l'établissement peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

# CIBLE CLIENT

Offre à destination des personnes morales mais accessible également aux personnes physiques



**Vizion Trésor est commercialisé auprès des personnes physiques et des personnes morales.**

**D'une maturité de 6 ans, Vizion Trésor s'adresse à des investisseurs recherchant :**

- une diversification de leurs actifs tout en disposant d'une protection de capital à 100 % à l'échéance
- une valorisation de leur épargne (6 ans), avec la possibilité de bénéficier du dynamisme et des perspectives de rendement du marché actions français à travers l'**indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW decrement 5% NTR.**

- Profil investisseur : **C1 minimum /débutant**
- Profil de risque : **R1**
- Il convient de s'assurer auprès de l'investisseur que la souscription à **Vizion Trésor** est en adéquation avec ses besoins, ses objectifs, son horizon de placement, sa tolérance au risque, sa capacité à subir des pertes en cas de sortie en cours de vie, ainsi que sa connaissance et expérience en matière financière.
- **Vizion Trésor** ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis



# 2 VIZION TRÉSO EN QUELQUES MOTS

## VIZION TRÉSO EN QUELQUES MOTS

### Une formule simple à remboursement automatique

**Vizion Tréso est une obligation verte indexée sur le marché actions (Zone Euro et Amérique du Nord)\* à travers l'indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW decrement 5% NTR\*\* (détail page 20).**

*Dans l'ensemble de ce kit, TRA\*\*\* désigne le Taux de Rendement Annualisé hors frais applicables au cadre d'investissement (notamment hors droits de garde dans le cadre d'un compte-titres ordinaire) et le cas échéant ceux liés aux versements / aux arbitrages ou aux garanties de prévoyance, notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Les termes « capital » et « capital initial » désignent le montant investi par l'investisseur dans Vizion Tréso, dont la Valeur Nominale est fixée à 1 000 euros. Dans l'ensemble de ce kit, le montant de remboursement est calculé sur la base de la Valeur Nominale, notamment dans le cadre de contrats de capitalisation, de compte-titres ordinaires ou de contrats d'assurance-vie, et hors prélèvements sociaux et fiscaux. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de faillite, de défaut et de mise en résolution de l'Émetteur Natixis. A noter que sur toute la brochure commerciale et sur le kit, les TRA\*\*\* présentés sont calculés à partir de la date d'évaluation initiale et d'émission (12 juillet 2024), alors que les TRA présentés sur le DIC sont calculés (comme le demande l'ESMA) à partir de la date du production du document, engendrant ainsi des différences entre ces documents dans l'affichage des TRA\*\*\*.*

\* L'exposition de l'investisseur à la performance d'un indice ne signifie pas qu'il finance les actions le composant.

\*\* Disponible sur : <https://sgx.com/indices/products/sdgt50dn>

\*\*\* TRA en compte-titres : Taux de rendement annualisé calculé dans le cadre du Compte Titres Ordinaire hors prélèvement sociaux et fiscaux, hors frais d'entrée et hors droits de garde (pour plus de détail sur les droits de gardes veuillez vous référer à la brochure tarifaire disponible en agence ou sur le site internet de votre établissement).

TRA en assurance vie : désigne le Taux de Rendement Annualisé calculé net de frais de gestion sur encours dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux, hors frais sur versements, d'arbitrage et le cas échéant des frais liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.

## 2

# VIZION TRÉSO EN QUELQUES MOTS

Une formule simple à remboursement automatique

Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture de l'Indice le 12 juillet 2024.

**Remboursement automatique anticipé possible chaque trimestre, à partir du 12<sup>e</sup> trimestre**

**Le remboursement automatique anticipé se déclenche en fonction de l'évolution de l'indice par rapport à la barrière de remboursement automatique anticipé. Cette barrière de remboursement est fixée à 105 % du Niveau Initial de l'indice.**

**Si à la Date d'Evaluation du Remboursement Automatique Anticipé\*, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 105 % de son Niveau Initial :**



le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et Vizion Tréso s'arrête sans intervention de l'investisseur. Celui-ci reçoit à la Date de Remboursement Automatique Anticipé :

**Son capital initial augmenté d'un gain de 1,375 % par trimestre écoulé, soit 5,50 % par année écoulée**  
(soit un TRA en compte-titre maximum de 5,14 %  
et un TRA en assurance-vie maximum de 4,08 %)

\* Du 12<sup>e</sup> au 23<sup>e</sup> trimestre

\*\* TRA en compte-titres : Taux de rendement annualisé calculé dans le cadre du Compte Titres Ordinaire hors prélèvement sociaux et fiscaux, hors frais d'entrée et hors droits de garde (pour plus de détail sur les droits de gardes veuillez vous référer à la brochure tarifaire disponible en agence ou sur le site internet de votre établissement).

TRA en assurance vie : désigne le Taux de Rendement Annualisé calculé net de frais de gestion sur encours dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux, hors frais sur versements, d'arbitrage et le cas échéant des frais liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.

## VIZION TRÉSO EN QUELQUES MOTS

Une formule simple à remboursement automatique

### Remboursement à l'échéance des 6 ans (en l'absence d'un remboursement anticipé)

A la Date d'Evaluation Finale, le 19 juillet 2030, on observe l'évolution de l'indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW decrement 5% NTR par rapport à son Niveau Initial. Ce niveau détermine la performance finale de l'Indice.

### A la Date d'Evaluation Finale, le 19 juillet 2030 :

Si la performance finale de l'Indice est **strictement inférieure à 105 % de son Niveau Initial**, l'investisseur reçoit le 2 août 2030 :

#### Son capital initial

TRA\* en compte-titres de 0,00%  
TRA\* en assurance vie de -1,00 %

Si la performance finale de l'Indice est **supérieure ou égale à 105 % de son Niveau Initial**, l'investisseur reçoit le 2 août 2030 :

Son capital initial  
+  
un gain final de 33,00 %  
correspondant à 5,50 % par année écoulée  
Soit un TRA\* en compte-titre de 4,82 %  
et un TRA\* en assurance vie de 3,77 %

\* TRA en compte-titres : Taux de rendement annualisé calculé dans le cadre du Compte Titres Ordinaire hors prélèvement sociaux et fiscaux, hors frais d'entrée et hors droits de garde (pour plus de détail sur les droits de gardes veuillez vous référer à la brochure tarifaire disponible en agence ou sur le site internet de votre établissement).

TRA en assurance vie : désigne le Taux de Rendement Annualisé calculé net de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux, hors frais sur versements, d'arbitrage et le cas échéant des frais liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.

## 2 VIZION TRÉSO EN QUELQUES MOTS

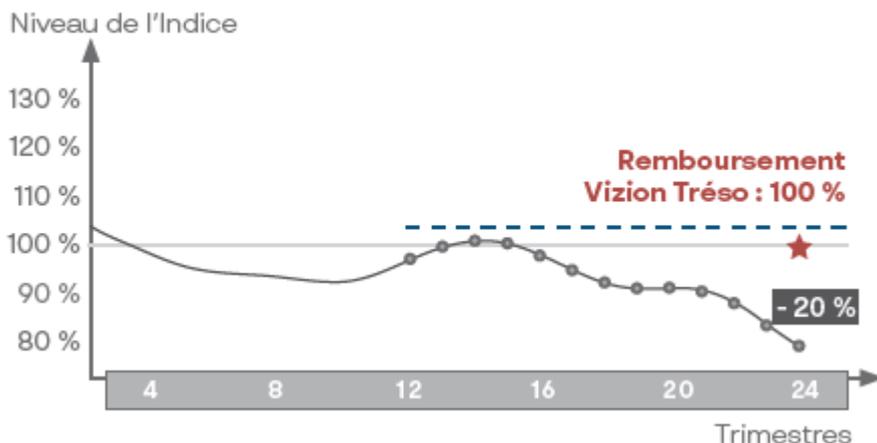
Scénario Défavorable : hypothèse d'une baisse de l'Indice à la Date d'Évaluation Finale

--- Seuil d'activation du remboursement automatique anticipé et de remboursement avec gain à l'échéance (105 %)

— Évolution de l'Indice  
● Observation de l'Indice

■ Gain  
★ Niveau de remboursement final

### CAS DÉFAVORABLE



#### Hypothèse d'un remboursement automatique anticipé non activé et baisse de l'Indice à la Date d'Évaluation Finale

> Du 12<sup>e</sup> au 23<sup>e</sup> trimestre, l'Indice est strictement inférieur à 105 % de son Niveau Initial. Le remboursement automatique anticipé n'a donc pas lieu et l'investisseur ne bénéficie pas de gain au titre des trimestres écoulés.

> À la Date d'évaluation Finale, l'Indice perd 20 % par rapport au Niveau Initial. L'investisseur n'est pas impacté par cette performance négative et reçoit 100 % du Capital Initial.

**Remboursement final : 100 % du Capital Initial**  
**TRA\* en compte-titres : 0,00 % (contre -3,62 % pour un investissement direct dans l'Indice)**  
**TRA\* en assurance vie : - 1,00 %**

\* TRA en compte-titres : Taux de rendement annualisé calculé dans le cadre du Compte Titres Ordinaire hors prélèvement sociaux et fiscaux, hors frais d'entrée et hors droits de garde (pour plus de détail sur les droits de gardes veuillez vous référer à la brochure tarifaire disponible en agence ou sur le site internet de votre établissement).

TRA en assurance vie : désigne le Taux de Rendement Annualisé calculé net de frais de gestion sur encours dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux, hors frais sur versements, d'arbitrage et le cas échéant des frais liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.

Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de l'obligation Vizion Trésor. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.

## 2 VIZION TRÉSO EN QUELQUES MOTS

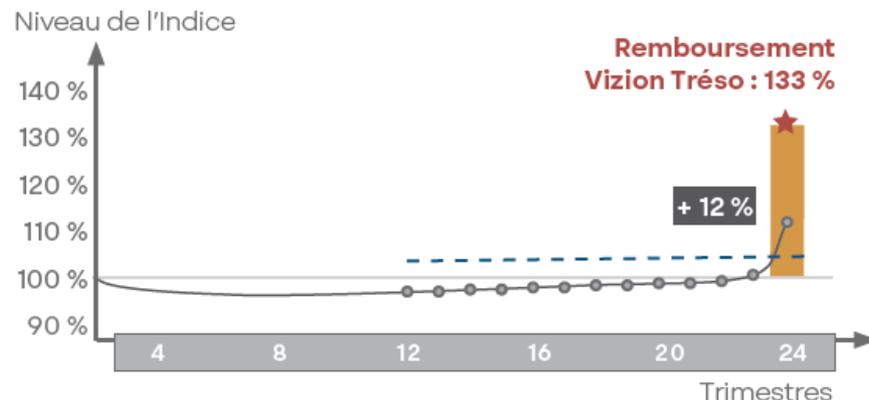
Scénario Médian : hypothèse d'une hausse modérée de l'Indice à la Date d'Évaluation Finale

--- Seuil d'activation du remboursement automatique anticipé et de remboursement avec gain à l'échéance (105 %)

— Évolution de l'Indice  
● Observation de l'Indice

■ Gain  
★ Niveau de remboursement final

### CAS MÉDIAN



#### Hypothèse d'un remboursement automatique anticipé non activé et hausse modérée de l'Indice à la Date d'Évaluation Finale

> Du 12e au 23e trimestre, l'Indice est strictement inférieur à 105 % de son Niveau Initial. Le remboursement automatique anticipé n'a donc pas lieu et l'investisseur ne bénéficie pas de gain au titre des années écoulées.

> À la Date d'évaluation Finale, l'Indice est supérieur ou égal à 105 % de son Niveau Initial, en hausse de 12 %. L'investisseur reçoit le Capital Initial augmenté d'un gain total de 33,00 %, soit un remboursement à 133 % du Capital Initial.

**Remboursement final : 133 % du Capital Initial**

**TRA(1) en compte-titres : 4,82 % (contre 1,89 % pour un investissement direct dans l'Indice)**

**TRA(1) en assurance vie : 3,77 %**

\* TRA en compte-titres : Taux de rendement annualisé calculé dans le cadre du Compte Titres Ordinaire hors prélèvement sociaux et fiscaux, hors frais d'entrée et hors droits de garde (pour plus de détail sur les droits de gardes veuillez vous référer à la brochure tarifaire disponible en agence ou sur le site internet de votre établissement).

TRA en assurance vie : désigne le Taux de Rendement Annualisé calculé net de frais de gestion sur encours dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux, hors frais sur versements, d'arbitrage et le cas échéant des frais liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.

Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de l'obligation Vizion Trésor. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.

## 2

# VIZION TRÉSO EN QUELQUES MOTS

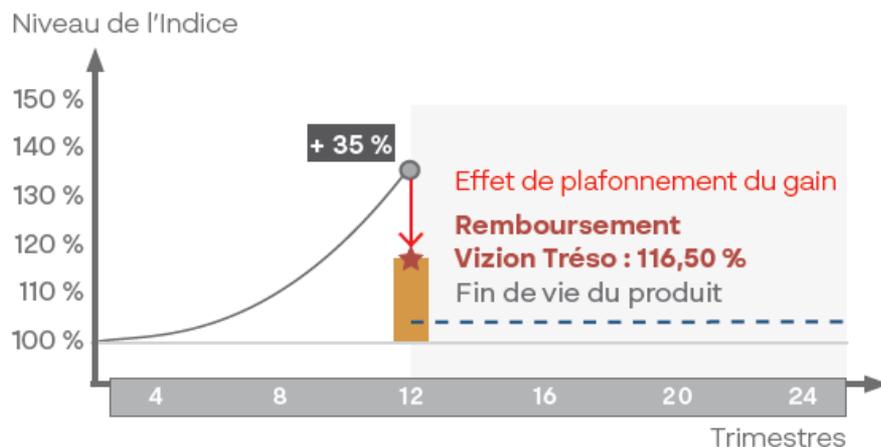
Scénario Favorable : hypothèse d'une forte hausse de l'Indice à la 1<sup>re</sup> Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (effet de plafonnement du gain)

--- Seuil d'activation du remboursement automatique anticipé et de remboursement avec gain à l'échéance (105 %)

— Évolution de l'Indice  
● Observation de l'Indice

■ Gain  
★ Niveau de remboursement final

## CAS FAVORABLE



### Hypothèse d'un remboursement automatique anticipé activé et forte hausse de l'Indice (Effet de plafonnement du gain)

> A l'issue du 12e trimestre, le niveau de l'Indice est supérieur à 105 % de son Niveau Initial, en hausse de 35 %. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé. Vizion Tréso s'arrête.

> L'investisseur bénéficie du Capital Initial augmenté d'un gain de 6,00 % par année écoulée, soit un remboursement à 118 % du Capital Initial. L'investisseur ne bénéficie que partiellement de la hausse du niveau de l'Indice (Effet de Plafonnement du gain).

**Remboursement automatique anticipé : 116,50 % du Capital Initial**

**TRA\* en compte-titres : 5,14 % (contre 10,34 % pour un investissement direct dans l'Indice)**

**TRA\* en assurance vie : 4,08 %**

\* TRA en compte-titres : Taux de rendement annualisé calculé dans le cadre du Compte Titres Ordinaire hors prélèvement sociaux et fiscaux, hors frais d'entrée et hors droits de garde (pour plus de détail sur les droits de gardes veuillez vous référer à la brochure tarifaire disponible en agence ou sur le site internet de votre établissement).

TRA en assurance vie : désigne le Taux de Rendement Annualisé calculé net de frais de gestion sur encours dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux, hors frais sur versements, d'arbitrage et le cas échéant des frais liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.

Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de l'obligation Vizion Tréso. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.



# 3 CARACTÉRISTIQUES DE VIZION TRÉSO

### AVANTAGES

- Du 12<sup>e</sup> au 23<sup>e</sup> trimestre, si à une Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 105 % de son Niveau Initial, **l'investisseur est automatiquement remboursé par anticipation, il bénéficie alors du Capital Initial augmenté d'un gain de 1,375 % par trimestre écoulé, soit 5,50 % par année écoulée.**
- **À l'échéance des 6 ans** (24<sup>e</sup> trimestre), si le remboursement automatique anticipé n'a pas été activé (du 12<sup>e</sup> au 23<sup>e</sup> trimestre), et si à la Date d'évaluation Finale, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 105 % de son Niveau Initial, **l'investisseur récupère son Capital Initial augmenté d'un gain final de 33,00 %, soit 5,50 % par année écoulée.**
- **À l'échéance des 6 ans** (24<sup>e</sup> trimestre), si le remboursement automatique anticipé n'a pas été activé (du 12<sup>e</sup> au 23<sup>e</sup> trimestre) **l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial**, quelle que soit la performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

### INCONVÉNIENTS

- **Vizion Tréso présente un risque de perte en capital en cours de vie.** En cas de revente en cours de vie, le prix de rachat est déterminé par les paramètres de marché le jour de la revente, et **Vizion Tréso** présente un risque de perte en capital si le prix de rachat de l'obligation est inférieur à son prix de souscription. **L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori et pouvant être totale.**
- L'évolution de la valeur de marché de Vizion Tréso pourra différer de l'évolution de l'Indice. Le rendement de Vizion Tréso en cours de vie et à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de 105,00 % de son Niveau Initial.
- En cas de remboursement automatique anticipé, le gain maximum pour l'investisseur est plafonné à 1,375 % par trimestre écoulé, soit 5,50 % par année écoulée (soit un TRA\* brut maximum de 5,14 % et un TRA\* net maximum de 4,08 %). **L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'Indice (effet de plafonnement du gain).**
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer 3 ans à 6 ans (à partir de la Date d'Évaluation Initiale).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut, à une éventuelle faillite ou mise en résolution de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation éventuelle de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur.
- **L'Indice ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi.** Il est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les sociétés composant l'Indice au fil de l'eau, tout au long de la vie de l'obligation), puis en soustrayant 5 % par an, sur une base quotidienne. **Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an.**

\* TRA en compte-titres : Taux de rendement annualisé calculé dans le cadre du Compte Titres Ordinaire hors prélèvement sociaux et fiscaux, hors frais d'entrée et hors droits de garde (pour plus de détail sur les droits de gardes veuillez vous référer à la brochure tarifaire disponible en agence ou sur le site internet de votre établissement).

TRA en assurance vie : désigne le Taux de Rendement Annualisé calculé net de frais de gestion sur encours dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux, hors frais sur versements, d'arbitrage et le cas échéant des frais liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

**Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base. L'obligation Vizion Tréso est notamment exposée aux risques suivants :**

- **Risque de perte en capital** : en cas de cession des obligations avant l'échéance, le prix de cession desdites obligations pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement).
- **Risque de rémunération faible ou nulle** : Les montants d'intérêts au titre des Obligations sont indexés sur ou liés à la performance du Sous-Jacent. Ces montants peuvent être déterminés par application d'une formule ou en fonction de la survenance d'un ou plusieurs évènement(s) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'un changement défavorable de la performance du Sous-Jacent, accentué par les termes de la formule ou par la survenance d'un ou plusieurs évènement(s), le porteur d'Obligations pourra subir une diminution significative de la rémunération au titre des Obligations pouvant aller jusqu'à l'absence totale de rémunération.
- **Risque lié à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : en cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité** : une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des obligations. En cas de cession des obligations avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdites obligations. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risque liés à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent** : Scientific Beta (France) SAS<sup>®</sup>, l'administrateur du Sous-Jacent, pourrait modifier de façon significative le Sous-Jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du Sous-Jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet évènement, être remplacé par celui d'un autre Sous-Jacent ou les obligations pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque lié à l'obligation verte** : bien que l'Émetteur ait l'intention et ait mis en place des processus afin d'utiliser le produit net de ces émissions d'obligations vertes pour financer ou refinancer des prêts éligibles à des projets verts tels que définis par le Document-Cadre, il ne peut être exclu qu'ils n'y répondent pas de manière effective et/ou que les produits nets ne seront pas intégralement alloués aux prêts éligibles pendant l'ensemble de la durée des obligations vertes.

## 3

# CARACTÉRISTIQUES DE VIZION TRÉSO

## Principales caractéristiques

<b>Forme juridique</b>	Obligation verte de droit français
<b>Garantie du capital</b>	Garantie en capital à hauteur de 100 % à l'échéance. Risque de perte en capital non mesurable en cours de vie.
<b>Emetteur</b>	Natixis (notations au moment de rédaction de la brochure: S&P : A / Moody's : A1 / Fitch Ratings: A+)
<b>Sous-jacent</b>	Indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW decrement 5% NTR (code Bloomberg : SDGT50DN). Il est calculé de la façon suivante: en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'Indice au fil de l'eau tout au long de la vie du produit), puis en soustrayant 5 % par an, sur une base quotidienne.
<b>Code ISIN</b>	FR001400NSH9
<b>Période de Souscription</b>	du 11 mars 2024 (9h00 CET) au 28 juin 2024 (17h00 CET)
<b>Valeur Nominale</b>	1 000 €
<b>Commission de placement/de distribution</b>	La commission de placement /de distribution pourra atteindre un montant total maximum de 1,00 % (toute taxe comprise) du Montant Nominal Total.
<b>Eligibilité</b>	Contrats d'assurance vie ou capitalisation multisupport libellés en euros et en unités de comptes, compte-titres ordinaires
<b>Durée maximale d'investissement</b>	6 ans
<b>Date d'Échéance</b>	2 août 2030
<b>Date d'Évaluation Initiale</b>	12 juillet 2024
<b>Niveau Initial</b>	Niveau de clôture de l'indice le 12 juillet 2024
<b>Dates d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé</b>	16 juillet 2027 ; 15 octobre 2027 ; 21 janvier 2028 ; 21 avril 2028 ; 21 juillet 2028 ; 20 octobre 2028 ; 19 janvier 2029 ; 20 avril 2029 ; 20 juillet 2029 ; 19 octobre 2029 ; 18 janvier 2030 ; 18 avril 2030.
<b>Dates de Remboursement Automatique Anticipé</b>	30 juillet 2027 ; 29 octobre 2027 ; 4 février 2028 ; 5 mai 2028 ; 4 août 2028 ; 3 novembre 2028 ; 2 février 2029 ; 4 mai 2029 ; 3 août 2029 ; 2 novembre 2029 ; 1 <sup>er</sup> février 2030 ; 2 mai 2030.
<b>Documentation juridique des instruments financiers</b>	Prospectus de Base, visé par l'AMF le 9 juin 2023 (n° 23-210) et les Conditions Définitives de l'émission datées du 7 mars 2024

# 3 CONFLITS D'INTÉRÊT POTENTIELS

## relatifs aux Banques Populaires



L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existants entre les entités composant le Groupe BPCE et l'Émetteur Natixis qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts, qui sont en partie réduits par l'existence d'un dispositif de barrières à l'information. Ces entités sont gérées de manière indépendante. Les Banques Populaires, distributeurs de ce produit, sont actionnaires de BPCE dont l'Émetteur Natixis est une filiale. Les autres établissements distributeurs sont des établissements de crédit affiliés à BPCE et à l'Émetteur Natixis.

L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre l'Émetteur Natixis, BPCE Life et TEORA :

- BPCE Life, qui référence ce produit, est une filiale de BPCE Assurances, elle-même filiale de BPCE S.A..
- TEORA, qui référence ce produit est une filiale de Natixis.

L'attention des investisseurs est également attirée sur le conflit d'intérêt potentiel lié à la détermination de la valeur du produit Vizion Tréso en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance du support, Natixis et BPCE Life pouvant décider d'acquérir ce support financier.

# 3 | CONFLITS D'INTÉRÊT POTENTIELS

## relatifs aux Caisses d'Épargne



L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existants entre les entités composant le Groupe BPCE et l'Émetteur Natixis qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts, qui sont en partie réduits par l'existence d'un dispositif de barrières à l'information. Ces entités sont gérées de manière indépendante. Les Caisses d'Épargne, distributeurs de ce produit, sont actionnaires de BPCE qui est actionnaire majoritaire de l'Émetteur. Les autres établissements distributeurs sont des établissements de crédit affiliés à BPCE et à l'Émetteur Natixis.

L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existants entre l'Émetteur Natixis, TEORA et BPCE Life :

- BPCE Life, qui référence ce produit, est une filiale de BPCE Assurances, elle-même filiale de BPCE S.A..
- TEORA, qui référence ce produit est une filiale de Natixis.

L'attention des investisseurs est également attirée sur le conflit d'intérêt potentiel lié à la détermination de la valeur du produit Vizion Tréso en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance du support, Natixis et BPCE Life pouvant décider d'acquiescer ce support financier.



# 4 INFORMATIONS SUR LE SOUS-JACENT

# 4

## INFORMATIONS SUR LE SOUS-JACENT

### iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW decrement 5% NTR (SDGT50DN)

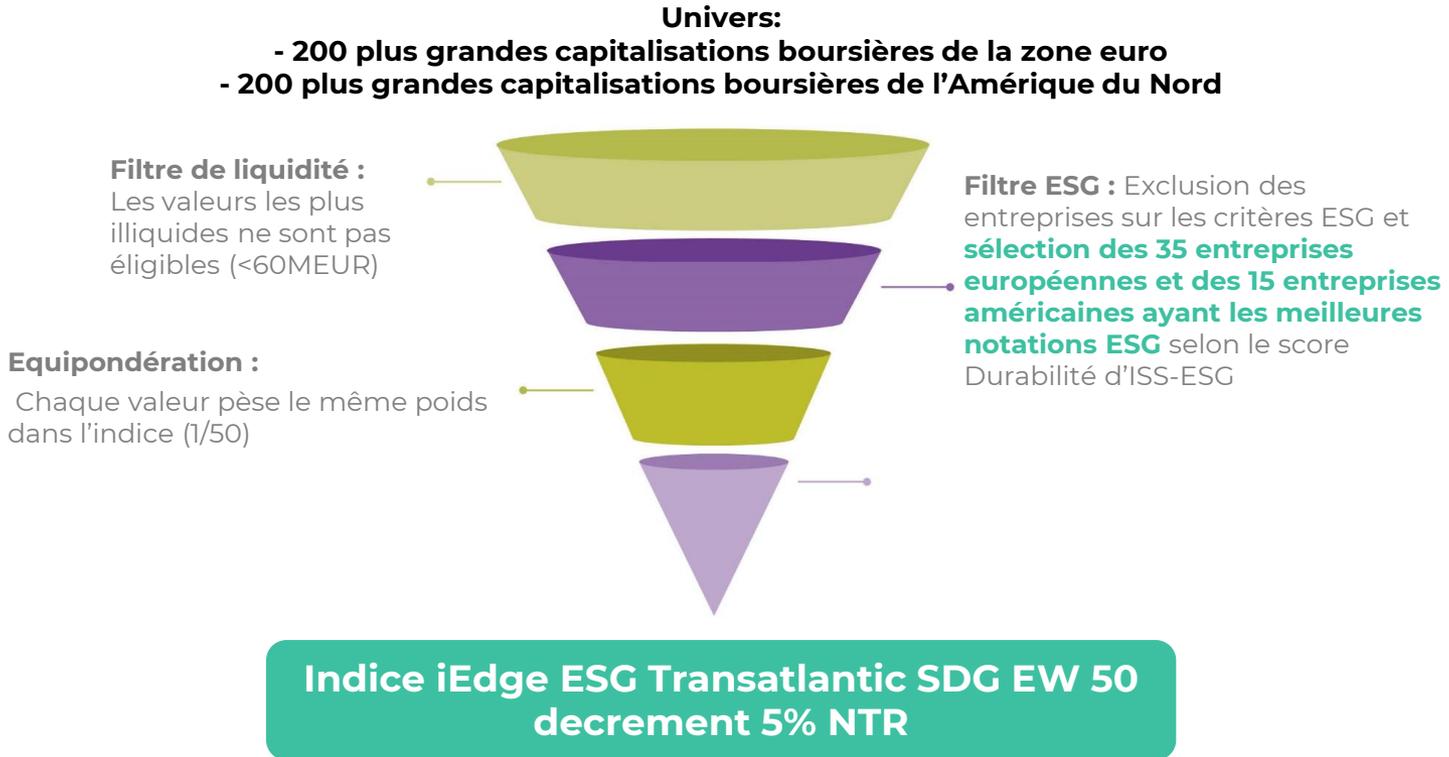
- **L'indice iEdge ESG Transatlantic SDG EW 50 decrement 5% NTR** est un indice lancé le 21 décembre 2021, administré par Scientific Beta (France) SAS. Il est calculé et publié par la société SGX®. Sa philosophie ESG repose sur la conviction que l'intégration de thématiques de développement durable peut générer des solutions créatrices de valeur pour les investisseurs sur le long terme.
- **L'indice est composé de 50 entreprises, 35 de la zone euro et 15 nord-américaines, sélectionnées pour leur contribution aux objectifs de développement durable.** Les entreprises sélectionnées répondent également positivement à une analyse sectorielle et de controverses sur chacun des 3 piliers ESG (Environnement, Social, Gouvernance). SGX® s'appuie sur les notes « ESG » attribuées à chaque entreprise par l'agence ISS-ESG, leader dans la recherche ESG, qui évalue la réalisation des Objectifs de Développement Durable définis par l'Organisation des Nations Unies.
- Ces **50 valeurs de l'indice sont équipondérées**, chacune représente 1/50<sup>e</sup> du poids de l'indice.
- Sa composition est revue tous les trimestres.
- L'Indice est calculé de la façon suivante : **en ajoutant tous les dividendes nets** (versés par les sociétés composant l'Indice au fil de l'eau, tout au long de la vie du produit), **puis en soustrayant 5 % par an, sur une base quotidienne.**



# 4

## INFORMATIONS SUR LE SOUS-JACENT

iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW decrement 5% NTRv (SDGT50DN)



Sources : Natixis, SGX, Bloomberg

La composition de l'indice est revue et rebalancée trimestriellement, aux mois de mars, juin, septembre et décembre

Les données chiffrées utilisées n'ont qu'une valeur indicative et informative, elles ne préjugent en rien des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

# 4

## INFORMATIONS SUR LE SOUS-JACENT

L'indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW decrement 5% NTR (SDGT50DN)

### Liste des 50 valeurs composant l'Indice

- ABBVIE INC
- ABBOTT LABORATORIES
- ADIDAS AG
- ADYEN NV
- AIR LIQUIDE SA
- ALLIANZ SE-REG
- ASM INTERNATIONAL NV
- ASML HOLDING NV
- AXA SA
- BANCO BPM SPA
- BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA
- BECTON DICKINSON AND CO
- BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG
- BRISTOL-MYERS SQUIBB CO
- BNP PARIBAS
- BOSTON SCIENTIFIC CORP
- COMMERZBANK AG
- CANADIAN NATL RAILWAY CO
- UNICREDIT SPA
- DHL GROUP
- DANAHER CORP
- ELEVANCE HEALTH INC
- ESSILORLUXOTTICA
- HCA HEALTHCARE INC
- HERMES INTERNATIONAL
- INFINEON TECHNOLOGIES AG
- ING GROEP NV
- INTESA SANPAOLO
- INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL
- LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI
- MEDTRONIC PLC
- MERCK & CO. INC.
- MUENCHENER RUECKVER AG-REG
- L'OREAL
- PFIZER INC
- KERING
- PROSUS NV
- RWE AG
- BANCO SANTANDER SA
- SAP SE
- SANOFI
- SCHNEIDER ELECTRIC SE
- VINCI SA
- SIEMENS AG-REG
- SOCIETE GENERALE SA
- STMICROELECTRONICS NV
- STRYKER CORP
- TESLA INC
- UNITEDHEALTH GROUP INC
- VONOVIA SE

Sources : Natixis, SGX, Bloomberg

Dernier rebalancement au 26 décembre 2023

La composition de l'indice est revue et rebalancée trimestriellement, aux mois de mars, juin, septembre et décembre

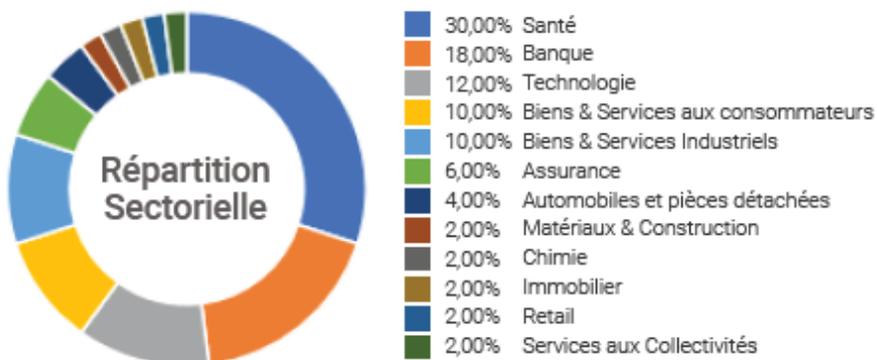


# 4

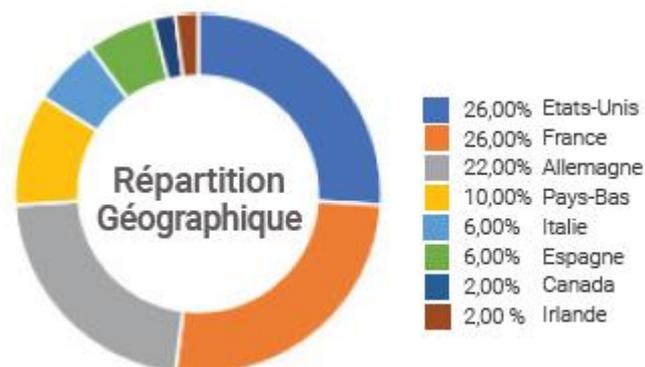
## INFORMATIONS SUR LE SOUS-JACENT

iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW decrement 5% NTR (SDGT50DN)

### Répartition sectorielle de l'indice



### Répartition sectorielle de l'indice



Sources : Natixis, SGX, Bloomberg

Dernier rebalancement au 26 décembre 2023

La composition de l'indice est revue et rebalancée trimestriellement, aux mois de mars, juin, septembre et décembre

**Les données chiffrées utilisées n'ont qu'une valeur indicative et informative, elles ne préjugent en rien des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.**



# 4

## INFORMATIONS SUR LE SOUS-JACENT

iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW decrement 5% NTR (SDGT50DN)

### Performances historiques de l'indice SDGT50DN vs EURO STOXX50 et Indice compo



Performances au 18/01/2024	Rendements annualisés	Volatilité
iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW decrement 5% NTR SDGT50DN Index*	5,78%	16,60%
Euro Stoxx 50**	4,86%	18,92%

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

\*Indice ESG : Filtre ESG appliqué à la sélection de valeurs de l'indice

\*\*Indice non ESG : Aucun filtres ESG n'a été appliqué à la sélection de valeurs de cet indice

**Les données chiffrées utilisées n'ont qu'une valeur indicative et informative, elles ne préjugent en rien des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.**





# 5 INFORMATIONS SUR L'OBLIGATION VERTE

# 5 | INFORMATIONS SUR L'OBLIGATION VERTE

## Définition



**Le réchauffement climatique est une réalité à laquelle chaque citoyen est confronté. Une démarche proactive pour réduire les émissions de gaz à effet de serre est absolument nécessaire. La nouvelle offre Vizion Tréso est un titre de créance vert\* qui s'inscrit dans cette démarche et permet aux investisseurs de s'engager en faveur de la transition énergétique.**

## Qu'est-ce qu'un du titre de créance vert\* ?

Il s'agit d'un titre de créance destiné à financer ou refinancer des prêts éligibles à des projets verts à l'impact environnemental positif.



Les projets sont sélectionnés avec soin sur la base de critères d'éligibilité et de méthodologie définis par l'émetteur.



Il respecte des lignes directrices préconisant la transparence et la publication d'informations\*\* sur :

- l'utilisation et la gestion des fonds,
- le processus de sélection et d'évaluation des projets,
- le reporting.



Il est émis par une institution (entreprise, collectivité ou état). Dans le cadre de Vizion Tréso, il s'agit de la banque Natixis (l'émetteur).

\* Le facteur de risque associé à l'obligation verte est précisé dans la section Facteurs de Risque page 15 de ce document.

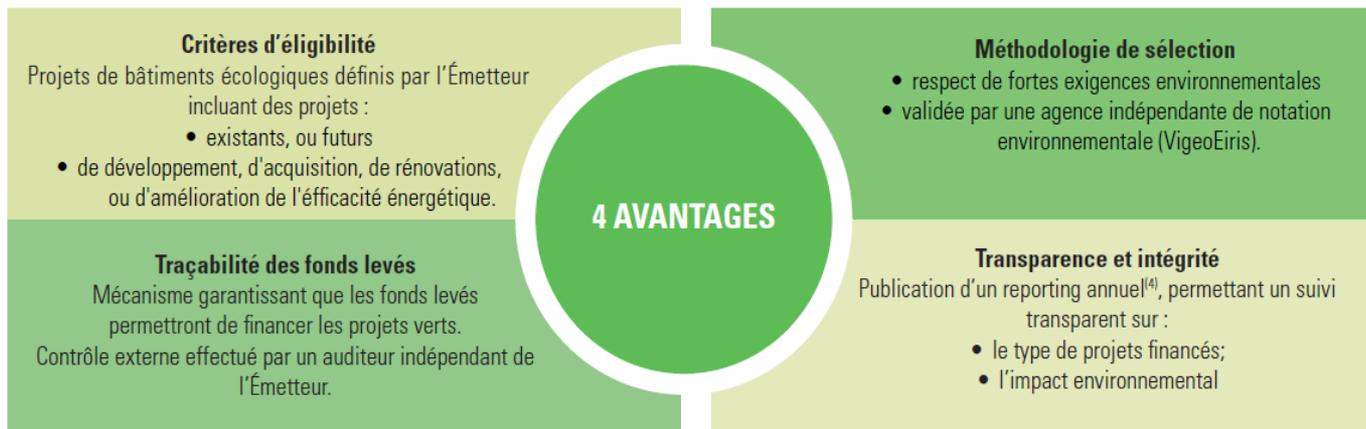
\*\* Lignes directrices élaborées par l'International Capital Markets Association « Green Bond Principles » : <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/>

# 5 | INFORMATIONS SUR L'OBLIGATION VERTE

## Engagements et principes

### Engagements et principes\* de Vizion Tréso

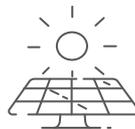
Vizion Tréso émis par Natixis, finance ou refinance des prêts pour des projets de développement, d'acquisition ou de rénovations de bâtiments écologiques. Les biens immobiliers éligibles sont de type résidentiel, commercial, de service public ou de loisirs. Les bâtiments servant aux industries avec un impact environnemental négatif (énergies fossiles) et les résidences secondaires sont exclus du programme éligible.



### Exemples de projets éligibles :



Construction d'un bâtiment à énergie positive (aligné sur les labels français et européens)



Installation d'un panneau photovoltaïque sur le toit d'une résidence



Rénovation pour améliorer l'isolation et diminuer la consommation d'énergies

\* Consulter le document cadre relatif aux obligations vertes sur le site de BPCE <https://groupebpce.com/investisseurs/dette/obligations-vertes>

(4) Publication du reporting annuel sur le site de BPCE <https://groupebpce.com/investisseurs/dette/obligations-vertes>



# 6 LES POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES

## 6 POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES

### Pour les clients

#### Points forts

##### Formule simple :

- Du 12<sup>e</sup> au 23<sup>e</sup> trimestre, si à une Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 105 % de son Niveau Initial, l'investisseur est automatiquement remboursé par anticipation, il bénéficie alors du Capital Initial augmenté d'un gain de 1,375 % par trimestre écoulé, soit 5,50 % par année écoulée.
- À l'échéance des 6 ans, si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 105 % de son niveau initial, le client récupère l'intégralité de son capital initial augmenté d'un gain total de 33 %.

##### Une protection à l'échéance :

- Protection à 100% du capital à maturité.

#### Points faibles

##### Plafonnement des gains :

- Le gain maximum de l'investisseur est plafonné à 1,375 % par trimestre écoulé, soit 5,50 % par année écoulée.

##### Durée de l'investissement :

- Durée d'investissement qui peut durer de 3 ans à 6 ans.

*Données hors frais de gestion sur encours et de droits de garde pour les compte-titres et le cas échéant ceux liés aux versements / aux arbitrages ou aux garanties de prévoyance, notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.*



# 7 MODALITÉS DE MISE EN MARCHÉ

# 7 MODALITÉS DE MISE EN MARCHÉ

## Éligibilité et souscriptions

	Compte-titres	Contrats d'assurance Vie et capitalisation	
	CTO	BPCE Life/ Life France	TEORA
Dates de souscription	du 11 mars 2024 (9h00 CET) au 28 juin 2024 (17h00 CET)		
Modalités de souscription	Souscription : à travers Platine (pour les compte-titres Ordinaires) <b>Toute clientèle personnes morales résidents (sauf aux citoyens ou résidents des États-Unis et/ou restriction spécifique)</b>	<b>Date limite de réception par BPCE Life le 21/06/2024 à 17h</b>	<b>Date limite de réception par CNP le 03/07/2024 à 12h</b> <b>Date limite de réception par LMP le 08/07/2024 à 12h</b>
Contrats éligibles		Vizion Tréso est éligible aux contrats Millevie Life et Millevie Lux (CE)/Premium et Delfea (BP) (dans le cadre de l'assurance vie et de la capitalisation) en tant qu'actif sous-jacent d'un Fonds Interne dédié (FID) ou d'un Fonds d'assurance spécialisé (FAS), selon les règles énoncées ci-dessous*.	<b>La Mondiale Partenaire - LMP</b> : Soprane 1818 Opus 2D Vie et Capi, Dédiance 1818 Vie et Capi, Multiance 1818 Vie et Capi  <b>CNP Patrimoine</b> Sélection Cinto Vie et Capi
Documents obligatoires à remettre au client	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Brochure commerciale</li> <li>✓ Bulletin de souscription</li> </ul> <p><b>Document précontractuel à remettre avant toute souscription :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ DIC (le Document d'Informations Clés),</li> <li>✓ Le document de Synthèse Placement ou Synthèse Epargne-conseil de la banque <b>à signer par le client</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Brochure commerciale,</li> <li>✓ DIC (le document d'informations clés) contrat (à remettre uniquement si la souscription s'effectue dans le cas d'un transfert Fourgous ou d'un transfert assurance vie (à remettre pour toute nouvelle souscription/adhésion))</li> <li>✓ En cas de nouveau contrat : proposition d'assurance</li> <li>✓ Fiche d'information support assureur/annexe financière/dispositions spéciales</li> <li>✓ Bulletin de souscription</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le DIC + Notice du contrat d'assurance (en cas de nouveau contrat)</li> <li>✓ La brochure commerciale et les Conditions Définitives de l'émission</li> <li>✓ Pour les contrats LMP une fiche d'information sur le fonctionnement du produit</li> <li>✓ Etablir 3 exemplaires du devoir de conseil : Le distributeur, l'assureur et TEORA archivent chacun un exemplaire</li> <li>✓ Signature d'une annexe spécifique pour tout investissement (nouvelle souscription, versement libre, arbitrage) dans Vizion Tréso.</li> <li>✓ Annexe disponible via CultureNet et Web Atlas.</li> </ul>

Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives doivent être remis au client sur simple demande. Ils sont disponibles en agence ou sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site dédié de Natixis ([www.bp.natixis.com](http://www.bp.natixis.com)) ou [www.ce.natixis.com](http://www.ce.natixis.com)

\*Cas particulier du FID : le Support financier est éligible au sein du FID dans le cadre d'un mandat de gestion (GSM). Le FID répondant à un profil de gestion, il revient au gérant financier de choisir l'opportunité ou non d'intégrer cette obligation au sein du Fonds Interne. Il le fera sous réserve que cet actif réponde : au profil de gestion choisi préalablement par le client souscripteur du contrat ; au mandat de gestion financière cadre signé entre le gérant financier et la Compagnie ; à la lettre circulaire 15/3 du CAA relative aux règles d'investissements pour les produits d'assurance vie liés à des fonds d'investissements et ; aux règles prudentielles de la compagnie.

Cas particulier du FAS : le Support financier est éligible au sein du FAS. L'intégration du produit sera effectuée sous réserve que : que le produit réponde au profil de risque du client et à l'analyse de ses besoins ; que le client investisse un minimum de 125 000 euros au sein du FAS et qu'il déclare une fortune en valeur mobilière nette de toute dette supérieure à 250 000 euros.

# 7 MODALITÉS DE MISE EN MARCHÉ

A noter

**Les coûts affichés sur le Bulletin de Souscription et sur le DIC ne sont pas identiques. En effet, ils répondent à deux méthodologies différentes définies par deux réglementations différentes (Priips et MIF2).**

- Dans le DIC (méthodologie Priips), sont affichées des réductions en rendement (RIY reduction in Yield) sur la base des scénarios intermédiaires de l'instrument financier. Elles sont calculées à 3 dates différentes (1 an, mi-vie et échéance) en cas de sortie du produit.
- Dans le Bulletin de Souscription (méthodologie MIFID2) sont pris en compte l'ensemble des coûts liés à l'instrument financier, et au service d'investissement supportés par le client pendant l'intégralité de la durée de vie du produit.



# 8 ANNEXES

**Méthodologie :**

- Les données reconstituées de l'indice iEdge ESG Transatlantic SDG EW 50 decrement 5% NTR ont été collectées depuis 1987
- Tous les jours de l'historique sont pris successivement comme date de départ d'un investissement sur un produit de type Vizion Tréso (même durée, même sous-jacent, même formule de remboursement).
- La date de lancement de l'indice iEdge ESG Transatlantic SDG EW 50 decrement 5% NTR est le 21 décembre 2021

**8117 simulations ont été réalisées :**

- Pour chacune de ces périodes, nous déterminons la valeur de remboursement d'une structure semblable à Vizion Tréso et calculons le Taux de Rendement Annuel (TRA) correspondant.
- Attention, les frais et la fiscalité du cadre d'investissement ne sont pas pris en compte.

**85,86 % des cas rappelés par anticipation**  
**68,67 % de cas de remboursement anticipé à la 1<sup>re</sup> date de remboursement anticipé**  
**14,14 % de cas de remboursement à l'échéance**

**Taux de Rendement Annuels\*:**

**TRA MAX : + 5,22 % par an**  
**TRA MOYEN : + 4,46 % par an**  
**TRA MIN : 0,00 % par an**

Les simulations présentées sur ce document sont le résultat d'estimations de Natixis à un moment donné, sur la base de paramètres sélectionnés par Natixis, de conditions de marché à ce moment donné et de données historiques qui ne préjugent en rien de résultats futurs. En conséquence, les chiffres et les prix indiqués dans ce document n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient constituer en aucune manière une offre ferme et définitive de la part de Natixis.

\* TRA en compte-titres : Taux de rendement annualisé calculé dans le cadre du Compte Titres Ordinaire hors prélèvement sociaux et fiscaux, hors frais d'entrée et hors droits de garde (pour plus de détail sur les droits de gardes veuillez vous référer à la brochure tarifaire disponible en agence ou sur le site internet de votre établissement).

TRA en assurance vie : désigne le Taux de Rendement Annualisé calculé net de frais de gestion sur encours dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux, hors frais sur versements, d'arbitrage et le cas échéant des frais liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

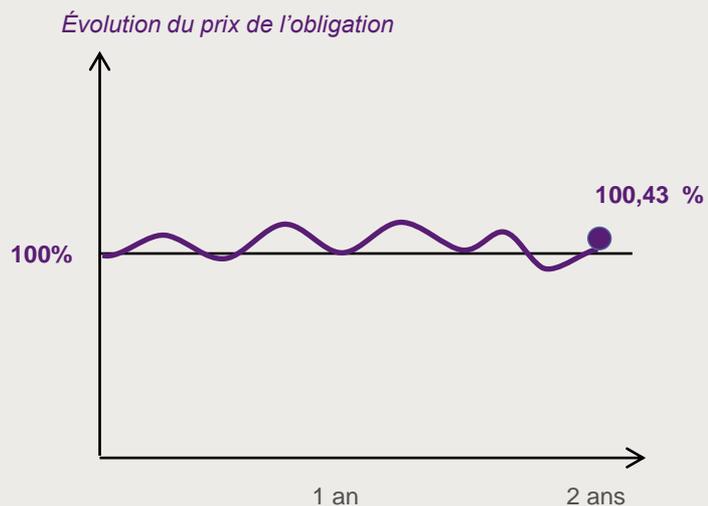
Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.

## Comportement de la valeur de marché de Vizion Trésor avant l'échéance

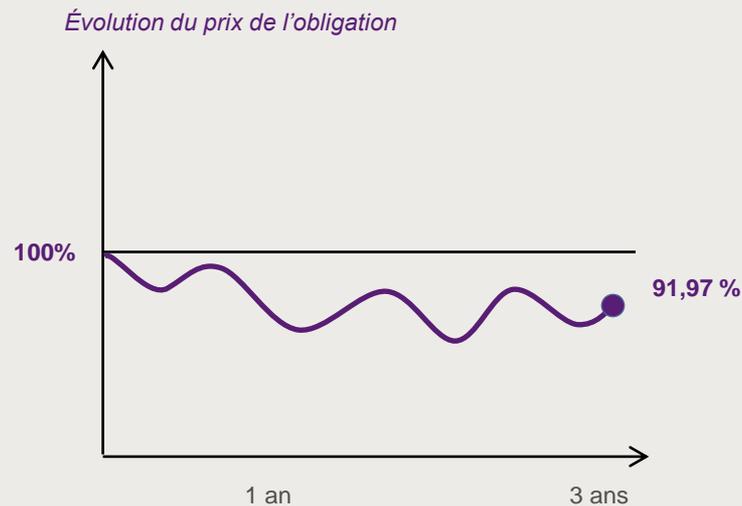
## EXEMPLES SI L'INVESTISSEUR DÉSINVESTIT AU BOUT DE 2 ANS ET À MI-VIE (3 ANS).

Simulation d'une revente au bout de 2 ans :

L'indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW diminue de 5% NTR augmente de 15% au bout de 2 ans, les autres paramètres restent inchangés. L'obligation est vendue à 100,43% du montant investi initialement.

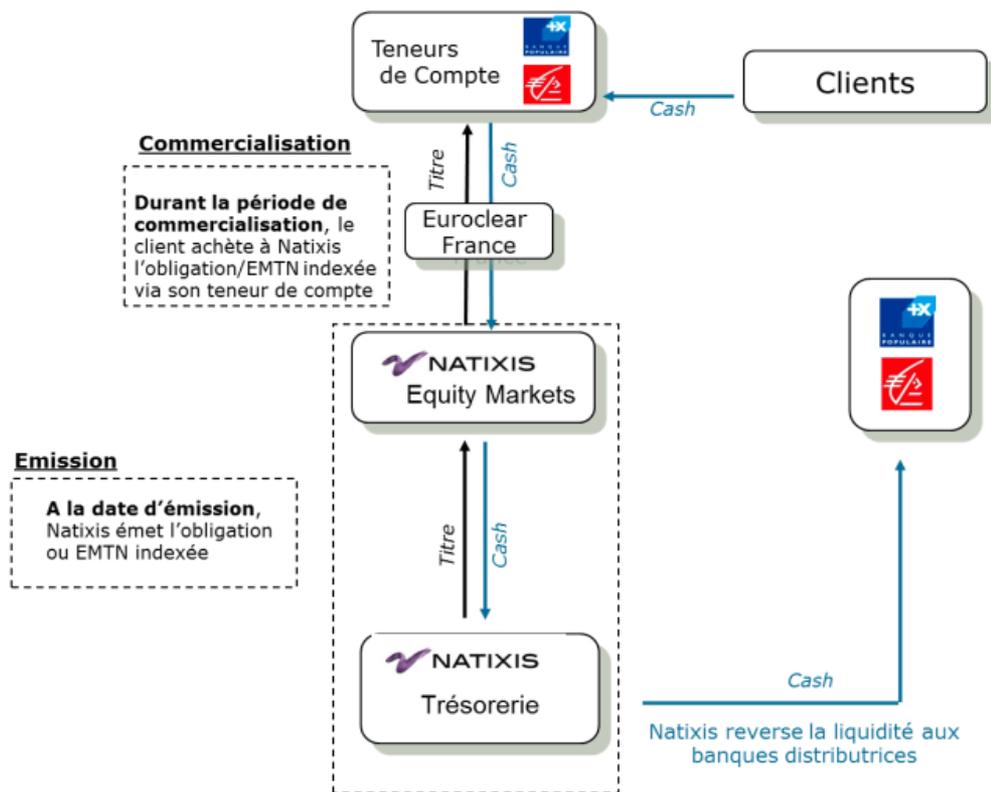
Simulation d'une revente à mi-vie :

L'indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW diminue de 5% NTR baisse de 10% à mi-vie, les taux augmentent de 2% à mi-vie et les autres paramètres restent inchangés. L'obligation est vendue à 91,97% du montant investi initialement.



**Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de l'obligation Vizion Trésor. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.**

**Schéma Financier :**  
**Obligation (ou EMTN ...) Natixis : Schéma des flux à l'émission**



⇒ A la date d'émission, Natixis émet l'obligation ou l'EMTN indexée, joue le rôle d'agent placeur et reverse la liquidité (sous forme de prêt) aux banques régionales.

# CONTACT

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS, VOUS POUVEZ NOUS  
CONTACTER PAR TÉLÉPHONE OU PAR E-MAIL :



**01 58 55 92 98 (CE)**

**01 58 55 92 99 (BP)**



**[animation@natixis.com](mailto:animation@natixis.com)**

## ADRESSE

NATIXIS (France)  
7 promenade Germaine Sablon  
75013 Paris  
[www.natixis.com](http://www.natixis.com)

Sites dédiés  
[www.ce.natixis.com](http://www.ce.natixis.com) et [www.bp.natixis.com](http://www.bp.natixis.com)



## AVERTISSEMENT

Ce document de mise en marché et de formation est à usage strictement interne; il est strictement informatif et confidentiel. Ce document est exclusivement destiné à un usage interne au sein des réseaux Caisses d'Epargne et Banques Populaires. Les informations contenues dans ce document ont été établies par Natixis pour le seul besoin de formation des conseillers dédiés du réseau Caisse d'Epargne et des Banques Populaires. Natixis accepte de mettre ce document à disposition desdits conseillers qui s'engagent à ne pas le réutiliser, le reproduire ou le diffuser à un tiers. Les informations contenues dans ce document sont la propriété de Natixis. Il ne saurait être transmis à quiconque sans l'accord préalable écrit de Natixis. La distribution, possession ou la remise de ce document dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer. Ni Natixis, ni ses affiliés, directeurs, administrateurs, employés, agents ou conseils, ni toute autre personne accepte d'être responsable à l'encontre de toute personne du fait de la distribution, possession ou remise de ce document dans ou à partir de toute juridiction. Ce document est fourni à chaque destinataire à titre d'information, il ne comporte aucune offre d'achat ou de vente d'instruments financiers ni aucune prestation de conseil, notamment en matière de service d'investissement, et ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé en interne et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un client ou à un tiers en particulier. Il ne peut être considéré comme une sollicitation, une offre ou un engagement de Natixis à mettre en place une transaction aux conditions qui y sont décrites ou à d'autres conditions. Ce document ne constitue pas non plus une recherche en investissement ni un rapport de recherche indépendant.

Natixis n'a ni vérifié ni conduit une analyse indépendante des informations figurant dans ce document. Par conséquent, Natixis ne fait aucune déclaration ou garantie ni ne prend aucun engagement envers les lecteurs de ce document, de quelque manière que ce soit (expresse ou implicite) au titre de la pertinence, de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations qui y figurent ou de la pertinence des hypothèses auxquelles elle fait référence. En effet, les informations y figurant ne tiennent pas compte des règles comptables ou fiscales particulières qui s'appliqueraient aux clients, aux clients potentiels et plus généralement à tout tiers. Natixis ne saurait donc être tenue responsable des éventuelles différences de valorisation entre ses propres données et celles de tiers, ces différences pouvant notamment résulter de considérations sur l'application de règles comptables, fiscales ou relatives à des modèles de valorisation.

Les informations contenues dans ce document, notamment mais non exclusivement les chiffres, performances, simulations, taux, risques sont indicatives et sont susceptibles d'évolution à tout moment, notamment en fonction des conditions de marché. Les performances passées et les simulations de performances passées ne sont pas un indicateur fiable et ne préjugent donc pas des performances futures. Les informations contenues dans ce document peuvent inclure des résultats d'analyses issues d'un modèle quantitatif qui représentent des événements futurs potentiels, qui pourront ou non se réaliser, et elles ne constituent pas une analyse complète de tous les faits substantiels qui déterminent un produit. Les simulations présentées sur ce document sont le résultat d'estimations de Natixis à un moment donné, sur la base de paramètres sélectionnés par Natixis, de conditions de marché à ce moment donné et de données historiques qui ne préjugent en rien de résultats futurs. Natixis se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment sans préavis. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur, de ce fait, la performance nette pour le client peut donc être négative. Plus généralement, Natixis, ses filiales, ses actionnaires de référence ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseils respectifs rejettent toute responsabilité à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant les caractéristiques de ces informations. Les affirmations, hypothèses et opinions contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement ou le bien fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmations, hypothèses et opinions contenus dans ce document et nul ne doit s'y fier. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur.

Les informations figurant dans la présentation n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Natixis ne saurait être tenue pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans ce document et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement.

En tout état de cause, il appartient à chaque destinataire de ce document de recueillir les avis internes et externes nécessaires ou souhaitables, y compris de la part de juristes, fiscalistes, comptables, conseillers financiers, ou tous autres spécialistes, pour procéder à une évaluation indépendante des informations contenues dans ce document afin d'en apprécier les mérites et les facteurs de risques.

En conséquence Natixis décline toute responsabilité :

- en cas d'imprécision, inexactitude, erreur ou omission portant sur des informations disponibles ;
- pour tous dommages, directs et/ou indirects, quelles qu'en soient les causes, origines, nature ou conséquences, provoqués à raison de l'accès à ce document ;
- de décisions prises sur la base d'une information contenue dans ce document et de l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers non destinataire de ce document.

Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE).